

Beaucaire, le **15 JUL. 2025**

Objet : Acceptation d'un sous-traitant n°1 – Lot 1 - Marché n°2025-04-11 « Réhabilitation énergétique de l'école élémentaire et de l'école maternelle à Fourques »

DECISION N° 92-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2193-1 à L.2193-14 et R.2193-1 à R.2193-22 relatifs à la sous-traitance ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la décision n°156-2024 relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation énergétique de deux bâtiments à Fourques, en date du 19 novembre 2024 ;

Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « dépose et pose menuiserie aluminium » à l'entreprise L'ART DE LA POSE, représentée par Monsieur Boubkir CHOUH, entrepreneur, pour un montant de 6 500,00 € HT.

Considérant les travaux de rénovation énergétiques de l'école élémentaire André Malraux et de l'école maternelle de Fourques et le besoin de sous-traiter une partie des prestations, en l'espèce les travaux de « dépose et pose menuiserie aluminium ».

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux effectués par la SAS MOINE MENUISERIE, représenté par Monsieur Aymeric BESNARD, directeur, à l'entreprise L'ART DE LA POSE pour la prestation de travaux de « dépose et pose menuiserie aluminium ».

Société	Montant initial du marché €HT	Montant DC 4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
MOINE MENUISERIE Titulaire	342 169,00		335 669
L'ART DE LA POSE Sous-traitant 1		6 500	6 500
TOTAL	342 169	6 500	342 169

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : Que les dépenses sont inscrites au budget 2025 comme suit :

Budget	Opération
Principal	9112

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1](#) à [R. 2162-6](#), [R. 2162-7](#) à [R. 2162-12](#), [R. 2162-13](#) à [R. 2162-14](#) et [R. 2162-15](#) à [R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1](#) à [R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9](#) à [R. 2362-12](#), et [R. 2362-13](#) à [R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence

1 avenue de la Croix blanche 30300 Beaucaire

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : *(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)*

Le président de la communauté de communes Mr Juan Martinez

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

Réhabilitation énergétique de l'école élémentaire et de l'école maternelle à Fourques

Lot n° 01 Menuiseries extérieures – occultation - serrurerie

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution du marché)

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SAS Moine Menuiserie – SARL
21 Impasse des Romarins ZAC le Colombier 13150 Boulbon

Adresse postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse électronique :

e.jonard@moinemenuiserie.fr

Numéros de téléphone et de télécopie :

Tel : 04.90.43.95.60 FAX : 04.90.43.92.53

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

SIRET : 338 933 336 000 20

NAF : 4332A

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : **SAS**

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

L'ART DE LA POSE – Mr CHOUH Boubkir

Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

3428 route de Saint Gilles 30 300 Beaucaire

Adresse électronique :

boubkir@outlook.fr

Numéros de téléphone et de télécopie :



Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

SIRET : 845 299 585 00016

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises :

Entrepreneur individuel

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Mr CHOUH Boubkir

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?



Oui



Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées :

Dépose et pose de menuiserie aluminium

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :
.....

La durée du traitement est : ³ mois

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☒ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du [règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^{onies} de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA : **6500 €**

Modalités de variation des prix : néant

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique) :

(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Caisse d'épargne

Numéro de compte :



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : **4**

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- **CIN du gérant**
- **KBIS**
- **Attestations d'assurances**
- **Attestations URSSAF et de régularité fiscale**
- **RIB**

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder *(applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique)* :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

☐

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

- OU
- ☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,
 - ☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2^{ème} hypothèse

☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

M - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A Boulbon, le 10/06/25

A Boulbon, le 10/06/25

Le sous-traitant :

(personne identifiée rubrique E du DC4)

L'ART DE LA POSE
3428B ROUTE DE SAINT GILLES
30300 BEAUCAIRE
SIRET: 84529958500016
TEL: 06 35 46 82 20
MAIL: boubkir@outlook.fr

Le soumissionnaire ou le titulaire :

(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

S.A.S MOINE MENUISERIE
21 impasse des Romarins
ZA Le Colombier - 13150 BOULBON
Tél : 04.90.43.95.60
@ : contact@moine-menuiserie.fr

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A Beucaire, le 15 JUIL. 2025

Le représentant de l'acheteur :



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____ , le

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.



Objet : Demande de dotation auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert - Actions PCAET pour la création d'une recyclerie à Bellegarde

DECISION N°100-2025
(7.5 Subventions)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu la délibération n°20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit le montant visé ;

Vu le dispositif national « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » appelé « Fonds Vert » destiné à financer des projets liés à transition écologique, et dans le cadre duquel une mesure « actions PCAET » est prévue,

Vu le Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET) de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) adopté par délibération n°19-059 du 21 octobre 2019 et qui fixe les engagements en matière de transition écologique,

Considérant que la CCBTA s'est engagée à travers son PCAET en faveur de projets soutenant la transition écologique,

Considérant que la CCBTA, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, porte le projet de créer une recyclerie à Bellegarde dans l'objectif de réduire la production de déchets sur son territoire et de contribuer à la création d'emplois,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le PCAET de la CCBTA, qu'il résulte d'une étude de faisabilité, et que sa mise en œuvre débutera en fin d'année avec le lancement des missions de maîtrise d'œuvre ;

Considérant que l'Etat accompagne les EPCI porteurs d'un PCAET dans la réalisation d'actions qui y sont prévues, via la mesure « actions PCAET » du Fonds Vert,

Considérant que cette mesure a été conçue pour permettre aux EPCI éligibles de recevoir une part de l'enveloppe départementale et financer directement les actions inscrites dans leur PCAET,

Considérant la dotation prévisionnelle attribuée à la CCBTA d'un montant de 94 345,66 euros, au titre de cette mesure,

Considérant la demande du Préfet formulée par courrier, invitant les EPCI à transmettre la liste des projets relevant du PCAET susceptibles de bénéficier de cette dotation,

Considérant enfin que le projet de recyclerie s'inscrit dans différents programmes de revitalisation et de transition écologique tels que Petites Villes de Demain, Opération de Revitalisation du Territoire, CRTE,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une dotation de l'Etat au titre du Fonds Vert « actions PCAET » pour le projet de recyclerie à Bellegarde, à hauteur de 94 345,66 euros.

Article 2 : Cette dotation sera versée au budget principal de la CCBTA.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le 15 juillet 2025
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ



15 JUL. 2025

Objet : Signature d'un contrat de maintenance concernant le photocopieur BP-50C26 (n°45090709) - Maison du Tourisme et du Patrimoine

DECISION N° 101-2025
(1.4 Autres contrats)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures et d'un montant inférieur ou égal à 500 000€HT en travaux ;

Vu la proposition de contrat de maintenance n°CT2506-0147, ci-annexé.

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement du matériel de la Communauté de communes, en l'espèce le photocopieur situé à la Maison du Tourisme et du Patrimoine, à Beaucaire.

DECIDE

Article 1 : De conclure un contrat avec la SARL DUCAU (SIRET 494 676 752 00038), sise 1 Avenue Galilée 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU, pour assurer la maintenance du photocopieur BP-50C26 (n°45090709), situé à la Maison du Tourisme et du Patrimoine, à Beaucaire.

Article 2 : Que le contrat de maintenance pour une durée de 5 ans, démarrera à compter 27/06/2025 jusqu'au 27/06/2030, avec possibilité de résilier à tout moment par lettre recommandée avec un préavis de trois (3) mois.

Article 3 : Les caractéristiques du contrat de maintenance sont les suivantes :

- Les copies sont facturées à 0.60€ HT les 100 copies (en noir) et 4.50€ HT les 100 copies (en couleurs) ;
- Le prix de la copies est porté sur le contrat ou ses avenants ainsi que la fréquence des relevés compteurs effectués par le technicien.

Article 4 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

Budget	Article-Fonction	Montant € (HT)
Office du Tourisme	011	0.60€ HT les 100 copies (en noir) 4.50€ HT les 100 copies (en couleurs)

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20250716-101-2025-CC
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025



Mobilier de bureau
Micro Informatique
Copieur numérique
Réseau
Coffre-fort
Caisses enregistreuses

CCBTA - maison de patrimoine

30300 BEAUCAIRE

Saint Martin de Crau, le 27/06/2025,

CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR N° CT2506-0147

1 - OBJET DU CONTRAT

La Sarl DUCAU garantit au client les prestations assurant le bon fonctionnement du matériel suivant les normes du constructeur.

Ce **CONTRAT** comprend :

- 1* les dépannages à la demande du client
- 2* le remplacement des pièces et du tambour
- 3* les déplacements
- 4* la fourniture des encres

SONT EXCLUS :

La vitre d'exposition et la carrosserie ainsi que les opérations de reconnexion de scan to mail et scan SMB des matériels liés à des mises à jour Windows, un changement de périphérique de la connexion internet, un changement d'ordinateur ou de mot de passe.

Pour couvrir les demandes liées à ces pannes, il faut souscrire à l'abonnement contrat connectique.

Le montant de cet abonnement est de 5€ ht par mois et par matériel, sans cet abonnement un devis vous sera proposé pour reconnecter vos appareils.

Le remplacement des pièces, du tambour et la fréquence des visites de maintenance sont laissés à l'appréciation de la Sarl DUCAU.

Le client désignera un responsable du MATERIEL chargé d'en connaître le fonctionnement. La Sarl DUCAU fournira au dit responsable les conseils lui apparaissant nécessaires pour son utilisation courante.

Ces prestations sont facturées au Client suivant une redevance appelée M.G.C. :

**M.G.C. : Maintenance et garantie à la copie payable échu
par relevé compteur.**

Les prestations seront assurées pendant les heures ouvrables de la Sarl DUCAU

1 Avenue Galilée, ZA du Salat - 13310 Saint Martin de Crau

Tel : **04 90 96 28 03** - Email : **contact@ducau.com** - Web : **www.ducau.com**

SARL 330 243 900 585 2002971010 EPP25 CC

Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025



Membre du réseau EURABIS



SHARP
Business Systems



Mobilier de bureau
Micro Informatique
Copieur numérique
Réseau
Coffre-fort
Caisses enregistreuses

⇒ CCBTA - maison de patrimoine - 27/06/2025

2 - CAS DE NON APPLICATION

Ne sont pas couvertes par le contrat, les interventions et réparations dues aux détériorations résultant :

- 5* de négligence, de défaut de surveillance et de tout usage non conforme aux spécifications du manuel d'utilisation.
- 6* De toute intervention sur le MATERIEL de personne non autorisée par la Sarl DUCAU
- 7* De catastrophes naturelles ou de tout accident dont la cause est extérieure au MATERIEL .
- 8* De l'emploi de fournitures (encres, toners) ou supports copies (calques, transparents, étiquettes etc.....) ne répondant pas aux spécifications du Constructeur ou non adaptés.

Toute intervention non garantie par ce présent contrat fera l'objet d'une FACTURATION DISTINCTE au tarif de la Sarl DUCAU en vigueur.

3 - REDEVANCE M. G. C.

Le prix de la copie est porté sur le contrat ou ses avenants , ainsi que la fréquence des relevés compteurs effectués par le Technicien.

4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Par chèque, traite virement, **TOUT RETARD DE PAIEMENT PEUT ENTRAINER UNE SUSPENSION DU SERVICE.**

5 - DEPLACEMENT DU MATERIEL

Le Client s'engage à ne pas déplacer le MATERIEL sans l'accord de la Sarl DUCAU demandé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Client se conformera aux instructions de la Sarl DUCAU relatives à ce transfert

TOUT CHANGEMENT D'IMPLANTATION EST A LA CHARGE DU CLIENT.



Mobilier de bureau
Micro Informatique
Copieur numérique
Réseau
Coffre-fort
Caisses enregistreuses

6 - REPRISE DES PIÈCES DÉTACHÉES

La Sarl DUCAU se réserve le droit de reprendre gratuitement les pièces détachées défectueuses ou usagées lors de leur remplacement en l'application des prestations définies à l'article 1.

7 - DUREE DU CONTRAT

La Sarl DUCAU s'engage à assurer le service jusqu'à l'échéance du contrat (cf dernière page).

Les deux parties ont la possibilité de résilier à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de trois mois.

En cas de non respect par le Client de ce contrat, la Sarl DUCAU résilie de plein droit et à tout moment ce contrat.

En cas d'expiration ou de résiliation le client s'engage à donner libre accès à la Sarl DUCAU de façon à procéder au dernier relevé compteur.

8 - GARANTIE ET RESPONSABILITE

La responsabilité de la Sarl DUCAU se limite à la fourniture des prestations liées à l'article 1 ci-dessus. La Sarl DUCAU ne saurait être tenue responsable du préjudice direct ou indirect, notamment financier ou commercial du fait des interventions décrites au titre de ce contrat.

9 - LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat ou aux présentes conditions générales sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Tarascon.

~~~~~



Mobilier de bureau  
Micro Informatique  
Copieur numérique  
Réseau  
Coffre-fort  
Caisses enregistreuses

## CONTRAT DE MAINTENANCE ET GARANTIE

ENTRE LE CLIENT CI-DESSOUS NOMME

|                                           |  |
|-------------------------------------------|--|
| <b>ADRESSE DU CLIENT</b>                  |  |
| <b>CCBTA</b>                              |  |
| <b>30300 BEAUCAIRE</b>                    |  |
| <b>ADRESSE D'INSTALLATION DU MATERIEL</b> |  |
| <b>ADRESSE DU CLIENT</b>                  |  |
| <b>CCBTA - maison de patrimoine</b>       |  |
| <b>30300 BEAUCAIRE</b>                    |  |

et la Sarl DUCAU, 1 Avenue Galilée – 13310 SAINT MARTIN DE CRAU -

La Sarl DUCAU prend à sa charge l'entretien du MATERIEL ci-dessous aux tarifs et conditions ci-après :

| MODELE        | N° DE SERIE | DATE D'EFFET  |
|---------------|-------------|---------------|
| BP-50C26      | 45090709    | 27/06/2025    |
| FORMULE       |             | DEPART COPIES |
| FORMULE M.G.C |             | 0             |

| Contrat copies                                    | Tarif HT les 100 copies |
|---------------------------------------------------|-------------------------|
| Copies Couleur -<br>(Du 27/06/2025 au 27/06/2030) | 4.5                     |
| Copies noires -<br>(Du 27/06/2025 au 27/06/2030)  | 0.6                     |

### PERIODICITE DE RELEVÉ COMPTEUR TOUS LES DEUX OU TROIS MOIS.

Le Client a pris connaissance des conditions générales dont le contenu lui est opposable.

A SAINT MARTIN DE CRAU, le 27/06/2025

Fait en 2 exemplaires

**SARL DUCAU**  
BON POUR ACCORD  
BUREAUTIQUE-INFORMATIQUE  
1 Av. Galilée - ZA du Salat  
13310 St Martin de Crau  
Tél : 04 90 96 28 03  
e.mail : contact@ducau.com

BON POUR ACCORD



1 Avenue Galilée, ZA du Salat - 13310 Saint Martin de Crau

Tel : 04 90 96 28 03 - Email : contact@ducau.com - Web : www.ducau.com

SARL 302 499 066 800007 - TVA NO FR 2025 90676 752 - SIRET : 494 676 752 00038 - Code APE : 4778C  
Date de télétransmission : 16/07/2025  
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Membre du réseau EURABIS



**SHARP**  
Business Systems

**Objet :** Signature d'un contrat de maintenance concernant le photocopieur BP-50C26 (n°55000514) – Musée

**DECISION N° 102-2025**  
**(1.4 Autres contrats)**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-9 et -10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

**Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président pour « tous les types de contrats ou marchés inférieurs aux seuils européens de procédure, d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT en services et de fournitures et d'un montant inférieur ou égal à 500000€ HT en travaux ;

**Vu** la proposition de contrat de maintenance n°CT2506-0148, ci-annexé.

**Considérant** la nécessité d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement du matériel de la Communauté de communes, en l'espèce le photocopieur situé au Musée.

**DECIDE**

**Article 1 :** De conclure un contrat avec la SARL DUCAU (SIRET 494 676 752 00038), sise 1 Avenue Galilée 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU, pour assurer la maintenance du photocopieur BP-50C26 (n°55000514), situé au Musée.

**Article 2 :** Que le contrat de maintenance pour une durée de 5 ans, commencera à compter 03/07/2025 jusqu'au 03/07/2030, avec possibilité de résilier à tout moment par lettre recommandée avec un préavis de trois (3) mois.

**Article 3 :** Les caractéristiques du contrat de maintenance sont les suivantes :

- Les copies sont facturées à 0.60€ HT les 100 copies (en noir) et 4.50€ HT les 100 copies (en couleurs) ;
- Le prix de la copies est porté sur le contrat ou ses avenants ainsi que la fréquence des relevés compteurs effectués par le technicien.

**Article 4 :** D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

| Budget    | Chapitre | Montant (HT)                                                               |
|-----------|----------|----------------------------------------------------------------------------|
| Principal | 011      | 0.60€ HT les 100 copies (en noir)<br>4.50€ HT les 100 copies (en couleurs) |

**Article 5** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.*



Le Président,

Juan MARTINEZ



Mobilier de bureau  
Micro Informatique  
Copieur numérique  
Réseau  
Coffre-fort  
Caisses enregistreuses

**CCBTA - MUSEE**

**30300 BEAUCAIRE**

Saint Martin de Crau, le 03/07/2025,

**CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR N° CT2506-0148**

**1 - OBJET DU CONTRAT**

La Sarl DUCAU garantit au client les prestations assurant le bon fonctionnement du matériel suivant les normes du constructeur.

Ce **CONTRAT** comprend :

- 1\* les dépannages à la demande du client
- 2\* le remplacement des pièces et du tambour
- 3\* les déplacements
- 4\* la fourniture des encres

**SONT EXCLUS :**

**La vitre d'exposition et la carrosserie ainsi que les opérations de reconnexion de scan to mail et scan SMB des matériels liés à des mises à jour Windows, un changement de périphérique de la connexion internet, un changement d'ordinateur ou de mot de passe.**

Pour couvrir les demandes liées à ces pannes, il faut souscrire à l'abonnement contrat connectique.

Le montant de cet abonnement est de 5€ ht par mois et par matériel, sans cet abonnement un devis vous sera proposé pour reconnecter vos appareils.

Le remplacement des pièces , du tambour et la fréquence des visites de maintenance sont laissés à l'appréciation de la Sarl DUCAU.

Le client désignera un responsable du MATERIEL chargé d'en connaître le fonctionnement .

La Sarl DUCAU fournira au dit responsable les conseils lui apparaissant nécessaires pour son utilisation courante.

Ces prestations sont facturées au Client suivant une redevance appelée M.G.C. :

**M.G.C. : Maintenance et garantie à la copie payable échu  
par relevé compteur .**

Les prestations seront assurées pendant les heures ouvrables de la Sarl DUCAU

1 Avenue Galilée, ZA du Salat - 13310 Saint Martin de Crau

Tel : **04 90 96 28 03** - Email : **contact@ducau.com** - Web : **www.ducau.com**

SARL DUCAU 494 676 752 - SIRET : 494 676 752 00038 - Code APE : 4778C

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission : 16/07/2025  
Date de réception préfecture : 16/07/2025





Mobilier de bureau  
Micro Informatique  
Copieur numérique  
Réseau  
Coffre-fort  
Caisses enregistreuses

⇒ CCBTA - MUSEE - 03/07/2025

## 2 - CAS DE NON APPLICATION

**Ne sont pas couvertes par le contrat, les interventions et réparations dues aux détériorations résultant :**

- 5\* de négligence, de défaut de surveillance et de tout usage non conforme aux spécifications du manuel d'utilisation.
- 6\* De toute intervention sur le MATERIEL de personne non autorisée par la Sarl DUCAU
- 7\* De catastrophes naturelles ou de tout accident dont la cause est extérieure au MATERIEL .
- 8\* De l'emploi de fournitures (encres, toners) ou supports copies (calques, transparents, étiquettes etc.....) ne répondant pas aux spécifications du Constructeur ou non adaptés.

**Toute intervention non garantie par ce présent contrat fera l'objet d'une FACTURATION DISTINCTE au tarif de la Sarl DUCAU en vigueur.**

## 3 - REDEVANCE M. G. C.

**Le prix de la copie est porté sur le contrat ou ses avenants , ainsi que la fréquence des relevés compteurs effectués par le Technicien.**

## 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Par chèque, traite virement, **TOUT RETARD DE PAIEMENT PEUT ENTRAINER UNE SUSPENSION DU SERVICE.**

## 5 - DEPLACEMENT DU MATERIEL

Le Client s'engage à ne pas déplacer le MATERIEL sans l'accord de la Sarl DUCAU demandé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Client se conformera aux instructions de la Sarl DUCAU relatives à ce transfert

**TOUT CHANGEMENT D'IMPLANTATION EST A LA CHARGE DU CLIENT.**



Mobilier de bureau  
Micro Informatique  
Copieur numérique  
Réseau  
Coffre-fort  
Caisses enregistreuses

#### 6 - REPRISE DES PIÈCES DÉTACHÉES

La Sarl DUCAU se réserve le droit de reprendre gratuitement les pièces détachées défectueuses ou usagées lors de leur remplacement en l'application des prestations définies à l'article 1.

#### 7 - DUREE DU CONTRAT

La Sarl DUCAU s'engage à assurer le service jusqu'à l'échéance du contrat (cf dernière page).

Les deux parties ont la possibilité de résilier à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de trois mois.

En cas de non respect par le Client de ce contrat, la Sarl DUCAU résilie de plein droit et à tout moment ce contrat.

En cas d'expiration ou de résiliation le client s'engage à donner libre accès à la Sarl DUCAU de façon à procéder au dernier relevé compteur.

#### 8 - GARANTIE ET RESPONSABILITE

La responsabilité de la Sarl DUCAU se limite à la fourniture des prestations liées à l'article 1 ci-dessus. La Sarl DUCAU ne saurait être tenue responsable du préjudice direct ou indirect, notamment financier ou commercial du fait des interventions décrites au titre de ce contrat.

#### 9 - LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat ou aux présentes conditions générales sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Tarascon.

~~~~~



Mobilier de bureau
Micro Informatique
Copieur numérique
Réseau
Coffre-fort
Caisses enregistreuses

CONTRAT DE MAINTENANCE ET GARANTIE

ENTRE LE CLIENT CI-DESSOUS NOMME

ADRESSE DU CLIENT	
CCBTA	
30300 BEAUCAIRE	
ADRESSE D'INSTALLATION DU MATERIEL	
ADRESSE DU CLIENT	
CCBTA - MUSEE	
30300 BEAUCAIRE	

et la **Sarl DUCAU, 1 Avenue Galilée – 13310 SAINT MARTIN DE CRAU -**

La Sarl DUCAU prend à sa charge l'entretien du MATERIEL ci-dessous aux tarifs et conditions ci-après :

MODELE	N° DE SERIE	DATE D'EFFET
BP50C26	55000514	03/07/2025
FORMULE		DEPART COPIES
FORMULE M.G.C		0

Contrat copies	Tarif HT les 100 copies
Copies_Couleur - (Du 03/07/2025 au 03/07/2030)	4.5
Copies_noires - (Du 03/07/2025 au 03/07/2030)	0.6

PERIODICITE DE RELEVÉ COMPTEUR TOUS LES DEUX OU TROIS MOIS.

Le Client a pris connaissance des conditions générales dont le contenu lui est opposable.

A SAINT MARTIN DE CRAU, le **03/07/2025**

Fait en 2 exemplaires

SARL DUCAU
BON POUR ACCORD
BUREAUTIQUE-INFORMATIQUE
1 Av. Galilée - ZA du Salat
13310 St Martin de Crau
Tél : 04 90 96 28 03
e-mail : contact@ducau.com

BON POUR ACCORD



1 Avenue Galilée, ZA du Salat - 13310 Saint Martin de Crau

Tel : **04 90 96 28 03** - Email : **contact@ducau.com** - Web : **www.ducau.com**

SARL 302 499 095 656 00007 10/03/2025 90676 752 - SIRET : 494 676 752 00038 - Code APE : 4778C
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025



Beaucaire, le 15 JUL. 2025

Objet : Acceptation d'un sous-traitant FAUSTO / lot N°2 « CVC - Electricité » / Marché n°2025-04-11 « Travaux de réhabilitation énergétique » dans les écoles de Fourques

DECISION N° 103-2025
(1.1 Marchés Publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

Vu l'article 283 du Code Général des Impôts relatif aux redevables de la taxe sur la valeur ajoutée ;
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2193-1 à 2193-14 et R2193-1 à R2193-22 relatifs à la sous-traitance ;
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L5211-9 et L5211-10 définissant les attributions du Président et du Bureau ;
Vu l'arrêté n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
Vu la délibération N°B-25-027 du 19 mai 2025 relative à l'attribution des trois lots du marché n°2025-04-11 ayant pour objet « Travaux de réhabilitation énergétique » dans les écoles de la commune de Fourques (30) prévoyant une durée totale d'exécution de 3,5 mois ;
Vu la notification du marché lot n°2 « CVC-Electricité » à son attributaire l'entreprise HERVE THERMIQUE en date du 21 mai 2025 prescrivant une exécution des prestations « Dès réception de la présente notification » ;
Vu le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance, tel que ci-annexé, prévoyant de confier les prestations de « Travaux de calorifuge des réseaux » à la société FAUSTO pour un montant de 3400,00€HT ;

Considérant les travaux contenus dans le lot n°2 « CVC - Electricité » et le besoin de sous-traiter une partie des prestations, ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter la sous-traitance d'une partie des travaux prévus dans le lot n°2 « CVC - Electricité » à l'entreprise FAUSTO, représenté par Monsieur Fausto ANGILERI, Gérant, pour la réalisation de « Travaux de calorifuge des réseaux », pour un coût de 3 400,00€HT et une durée de 1 mois ;

Article 2 : D'approuver le paiement direct du sous-traitant ;

Article 3 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget en cours comme suit :

LOT 2 : CVC – Electricité

Société	Montant initial du marché €HT	Montant DC 4 €HT	Nouvelle répartition du marché €HT
HERVE THERMIQUE Titulaire	196 384,30		166 704,15
GB CLIM CONFORT Sous-traitant 1 (Décision 093-2025)		26 280,15	26 280,15
FAUSTO Sous-traitant 2		3 400,00	3 400,00
TOTAL		29 680,15	196 384.30

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.



Le Président,

Juan MARTINEZ



MARCHES PUBLICS DECLARATION DE
SOUS-TRAITANCE²

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante)

Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

1 avenue de la Croix Blanche

30300 Beaucaire

Tél : 04.66.59.92.80

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'[article R. 2191-59](#) du code de la commande publique, auquel renvoie l'[article R. 2391-28](#) du même code (nantissements ou cessions de créances) : (Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie)

Monsieur Hervé Boule, Directeur Général des Services

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance)

**REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ECOLE MATERNELLE
A FOURQUES LOT 2 CVC - ELECTRICITE**

² Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante)

- ☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire
- ☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (*sous-traitant présenté après attribution du marché*)
- ☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

SAS HERVE THERMIQUE

Adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

Adresse Agence : ECOPARC - 25 rue de la Garriguettes - CS 20110 - 34130 SAINT AUNES

Siège Social : 14 rue Denis Papin 37300 JOUE LES TOURS -

Adresse électronique : montpellier@herve-thermique.com

Numéros de téléphone et de télécopie : Tél. +33 (0)4 67 22 56 30

Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) : 627 220 049 01306

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*) : SAS

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

FAUSTO

Adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

118 Rue Georges Guynemer le Lafayette – 34130 MAUGUIO

Adresse électronique : eurl.fausto@orange.fr

Numéros de téléphone et de télécopie : Tel :



Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) : 532 710 100 00027

Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : SARL

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur)

Fausto ANGILERI, gérant

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?

☐

Oui

☒

Non

Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement et à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service ([article R. 2393-33](#) du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance)

Nature des prestations sous-traitées : Travaux de calorifuge des réseaux

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :
.....

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont : Les

catégories de personnes concernées sont : Le

soumissionnaire/titulaire déclare que :

☐ le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☐ le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'[article 28 du règlement \(UE\) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016](#) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2^{nonies} de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire) :
- Montant hors TVA : 3400

Modalités de variation des prix : Ferme

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct ([article R. 2193-10](#) ou [article R. 2393-33](#) du code de la commande publique) :

(Cocher la case correspondante.)

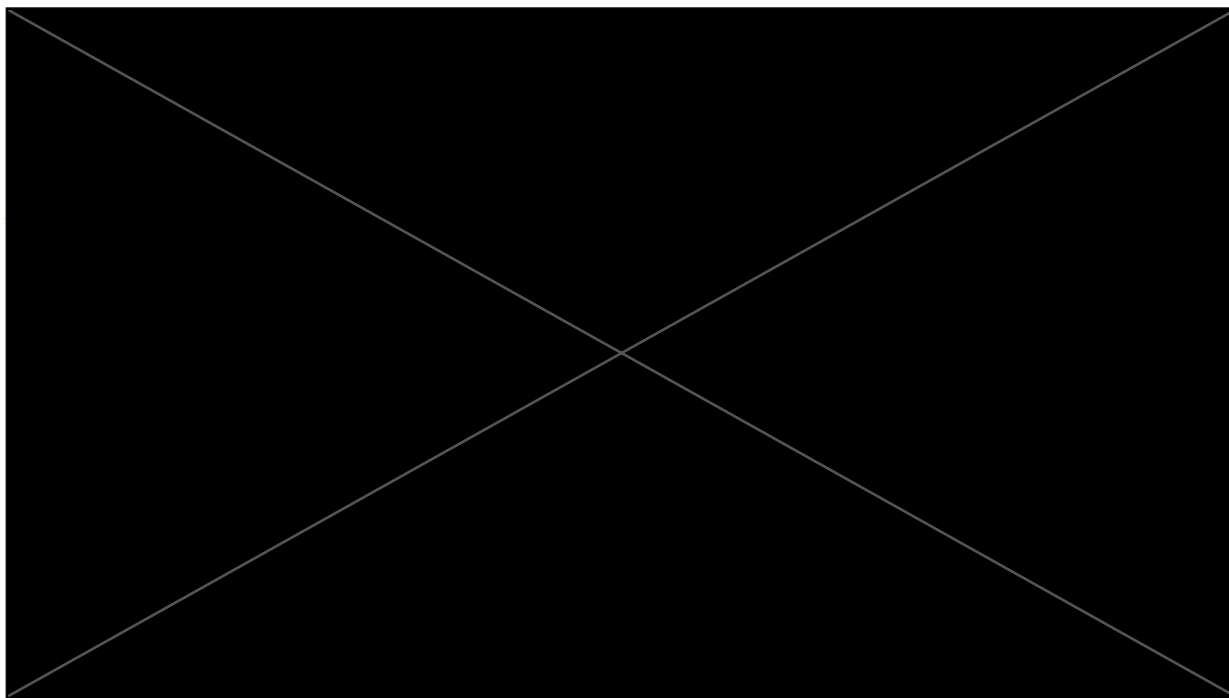
☒ Oui

☐ Non

H - Conditions de paiement

Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)



Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui

☒ Non

I – Durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois

(Nota : Si la durée indiquée dans le contrat de sous-traitance ne correspond pas à un nombre entier, arrondir au nombre entier supérieur. Ex : 20 jours = 1 mois, 1 mois et 2 semaines = 2 mois, etc.)

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : 1 MOIS

J - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2)

J1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

-
-
-
-
-

J2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de [l'article R. 2343-14](#) ou de [l'article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

K1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (**);
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

☐

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

K2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

Adresse internet :

Renseignements nécessaires pour y accéder

L - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1^{ère} hypothèse ☒ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'[article R. 2193-22](#) ou à l'[article R. 2393-40](#) du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☒ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

OU

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

(Nota : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agréement et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant).

A ST AUNES , le 07/07/2025

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

25, Rue de la Garniguette
ECCE ARC - CS 20110
34130 SAINT-AUNES
Tel : 04 67 22 56 30
Télécopie : 04 67 22 55 55
~~SAINT-AUNES~~
SAINT-AUNES
SAINT-AUNES

A Beaumais, le 15 JUL. 2025

Le représentant de l'acheteur :



N - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le _____

Date de la dernière mise à jour : 12/10/2023.